

LITTORAL AQUITAIN



GROUPEMENT
D'INTERET
PUBLIC

Relocalisation des activités et des biens Sites ateliers aquitains

30 juin 2015 – Paris – Séminaire National

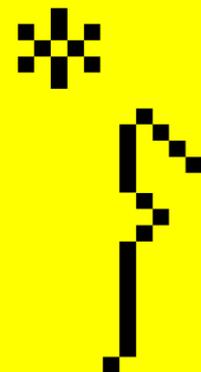


Enseignement régionaux et propositions

par Renaud LAGRAVE

président du GIP Littoral Aquitain

Vice Président du Conseil Régional
d'Aquitaine



Faisabilité de la relocalisation

Lacanau : l'impossible suppression – une impasse locale



Labenne : la difficile réimplantation



La Teste-de-Buch : la recombinaison de l'offre touristique



Propositions

Anticiper et clarifier les responsabilités

pour rendre possible la relocalisation et ne plus subir

Trouver un équilibre entre réduction des coûts publics et respect du droit de propriété,

pour rendre possible la suppression par l'appropriation publique

Créer un droit de délaissement avec une décote annuelle,

pour les secteurs sans protection et où l'anticipation est possible

Rendre possible l'expropriation de la nue-propriété,

pour les secteurs où une protection temporaire est réalisée

Coordonner et planifier l'action entre protection et relocalisation

au sein de stratégies locales de gestion de la bande côtière

Financer les mesures de gestion du risque de recul du trait de côte,

trouver un équilibre entre national, local et participation des propriétaires

Introduire la notion de transfert de l'urbanisation,

à capacité d'accueil constante pour permettre la réimplantation

LITTORAL AQUITAIN 

Merci de votre attention

+ d'informations sur : www.littoral-aquitain.fr